

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

Le mercredi 19 décembre 2018 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 14 décembre 2018.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Madame Catherine VIGNON qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel IMPIERI, et de Madame Morgane LAOT, qui sont arrivées lors des débats sur le point n°2.

Monsieur Mickaël LE DUFF a été désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

La séance ouverte, le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal en date du 30 octobre 2018 est soumis à l'approbation des Conseillers municipaux. Les Conseillers municipaux sont invités à faire valoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour et 3 abstentions (Daniel IMPIERI, Loïc JEZEQUEL, Patrick DROUET), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2018.

2. CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES : VALIDATION DU PROJET, DE PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECOLE (DETR, DSIL, ADEME, REGION)

Par délibération en date du 20 septembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé à l'unanimité le projet de construction d'une nouvelle école et d'une salle multi-activités. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider le plan de financement du projet d'école présenté en 3 tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la déconstruction des services techniques pour laquelle la Commune a obtenu la DETR 2018 pour 35 000 €. Elle sera réalisée en 2019.

La 2^{ème} tranche de travaux d'un montant de 1 250 000 € HT sera réalisée en 2019. Dans le plan de financement de la 2^{ème} tranche des travaux, la subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 2019 s'élèvent à 250 000 € soit 20 % de 1 250 000 € HT, la subvention de la Région à 100 000 €.

La 3^{ème} tranche de travaux d'un montant de 897 948 € HT sera réalisée en 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement du projet d'école.

3. FORFAIT AU TITRE DU CONTRAT D'ASSOCIATION A VERSER A L'ECOLE PRIVEE SAINT-MARTIN

La Commune a versé en 2018 à l'école privée Saint-Martin un forfait de : 94 élèves (rentrée 2017) * 566,77 € = 53 276,38 € au titre du contrat d'association. Le nombre d'enfants de SAINT-PABU à la rentrée scolaire 2018/2019 est de 89 élèves. Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, propose une augmentation de 2% du forfait par élève et de fixer à 89 * 578,10 € = 51 450,90 € le montant de la participation à verser à l'école privée au titre du contrat d'association pour l'année 2019.

Accord unanime.

4. BUDGET COMMUNAL 2018 : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative présentée par Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances : augmentation des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général) à hauteur de 20 000 € et des recettes au chapitre (74) du même montant ; les acomptes (dépenses et recettes) BMA ont été inscrits en opération budgétaire au BP 2018, alors que ce sont des opérations qui n'entraînent pas d'opérations financières : ce sont donc des opérations patrimoniales à prendre en compte au 041 en dépenses et en recettes pour les montants inscrits au BP 2018 (1 373 040 €) ; pour les travaux d'éclairage public dont la compétence a été transférée, l'utilisation du compte 21538, pour enregistrer les participations versées au SDEF par la collectivité au lieu du compte 204, est erronée (mouvement de crédits de 111 806,13 € qui n'entraîne pas d'augmentation financière).

5. AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE, COMITE REGIONALE BRETAGNE ESPACES LOISIRS ITINERANTS

Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée Vie scolaire, Enfance, rappelle que la commune de SAINT-PABU avec celles de PLOUGUIN et LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU a proposé en février et avril 2017 trois semaines d'animations sportives et culturelles dans les 3 communes à l'attention des jeunes de 10 à 17 ans. Vu les retours positifs tant des jeunes que de leurs parents, les 3 communes ont souhaité reconduire l'Espace de Loisirs Itinérant (ELI), proposé par la FSCF agréée par Jeunesse et Sports. 5 semaines ont donc été proposées en 2018 dont une à SAINT-PABU. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'organisation de 2 semaines ELI à SAINT-PABU (du 18 au 22 février 2019 et du 21 au 25 octobre 2019) pour un budget prévisionnel de 1 160 € par semaine (même somme par semaine qu'en 2018). Accord unanime du Conseil municipal. Cette action bénéficie d'une aide de la CAF car elle était inscrite au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

6. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention (Patrick DROUET), 1 voix contre (Eric TANGUY), décide d'accorder à Madame OLIVIER, de la Trésorerie de Plabennec, l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018 soit 508,97 €, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 45,73 € en 2018.

7. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE.

Madame Monique GORDET, Conseillère municipale déléguée Vie associative, propose le vote d'une subvention de 30 € aux Papillons Blancs pour l'accueil d'un enfant de la Commune. Accord unanime du Conseil municipal.

8. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE » PROPOSEE PAR LE CDG 29

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion de la Finistère, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci,
- décide de participer au financement des cotisations des agents adhérant au contrat pour le Volet prévoyance et de fixer le montant unitaire de la participation par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 à hauteur de 7 € brut.

9. PLAN MERCREDI : VALIDATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT).

Les Projets Éducatifs Territoriaux (PEdT) ont été institués par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le PEdT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources pédagogiques d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre le temps scolaire et les activités organisées sur le territoire communal.

La Commune de Saint-Pabu s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et a alors signé un premier PEdT d'une durée d'un an, renouvelé ensuite.

A la rentrée scolaire 2018-2019, la Réforme des Rythmes Éducatifs (RRE) est abandonnée et retour à la semaine scolaire de 4 jours pour l'ensemble des élèves scolarisés sur la Commune.

Monsieur le Maire propose que la commune s'inscrive dans le Plan Mercredi, présenté par le Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER.

Pour s'inscrire dans un Plan Mercredi, il convient de :

- conclure avec les services de l'État et la caisse d'allocations familiales un Projet Éducatif Territorial (PEdT) intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires,
- organiser au sein du PEdT un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan Mercredi.

La charte qualité « Plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,
- l'ancrage du projet dans le territoire,
- la qualité des activités.

Le Plan Mercredi est un projet éducatif global prenant en compte les projets d'école. De fait, les instances de concertation (COPIL TAP rebaptisé COPIL Plan Mercredi (élus, associations communales, directrices d'école, CAF...), Conseils d'école et Commission Vie scolaire, Enfance) ont échangé sur les projets scolaire et périscolaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le PEdT transmis avec la convocation au Conseil municipal et de l'autoriser à signer tout acte concernant ce PEdT avec Plan Mercredi. Accord unanime.

10. AVIS ENQUETE PUBLIQUE N°BR2018/08.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'enquête publique qui a eu lieu du 15 novembre au 14 décembre 2018 pour 2 opérations :

- reclassement déposée par l'EARL GYLA, 207 ares (divers huître, En Surélevé Terrain Découvrant), estuaire Aber Wrac'h, Baie des Anges
- renouvellement déposé par Adrien LEGRIS, 10 720 m² (ormeaux, huitres plates, pétoncles, en container eau profonde (élevage), algues brunes (culture), estuaire Aber Wrac'h, Iles de Groix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- à la demande de l'EARL GYLA, par 11 voix pour, 3 voix contre (Eric TANGUY, Catherine VIGNON, Mariette GELEBART) et 5 abstentions (Laurence CORNEC, Daniel IMPIERI, Mikaël LE DUFF, Claudie LE NEL, Nadège HAVET) émet un avis favorable sous réserve de remise en état des anciens parcs,
- à la demande d'Adrien LEGRIS, par 12 voix pour, 3 voix contre (Eric TANGUY, Catherine VIGNON, Mariette GELEBART) et 4 abstentions (Daniel IMPIERI, Mikaël LE DUFF, Claudie LE NEL, Nadège HAVET) émet un avis favorable.

DECISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE DELEGATION

Décision n°2018-10 : signature de l'avenant n°2 présenté par BMa (Brest Métropole aménagement) au marché de maîtrise d'ouvrage déléguée fixant un nouveau forfait de rémunération de BMa pour l'intégration d'un complément de mission pour l'assistance au dossier d'appel à projet de l'ADEME (expérimentation E+C-) ; d'un montant de 3 200 € HT. Le nouveau montant du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement des espaces près de la Mairie et de l'espace Roz Avel à la société BMa (Brest Métropole aménagement) s'élève à 140 803,55 € HT.

Décision n°2018-11 : validation des travaux complémentaires pour la construction des bâtiments nautiques sur le quai du Stellac'h, suite à la séance de la Commission d'Appels d'Offres du 11 décembre 2018. Montant du marché initial = 341 589,71 € HT ; montant des avenants depuis le début des travaux = 27 861,69 soit 8,20 % d'augmentation par rapport au marché initial.

Décision n°2018-12 : validation des travaux complémentaires pour la construction des services techniques pour les lots n°2, 3, 8 et 14 suite à la CAP du 11 décembre 2018. Montant du marché initial = 639 440,92 € HT ; montant des avenants depuis le début des travaux = 6 274,65 € HT soit 0,98 % d'augmentation par rapport au marché initial.

Décision n°2018-13 : avenant marché de maîtrise d'œuvre projet école-SMA pour fixer définitivement la rémunération du maître d'œuvre pour la mission de base (200 000 € HT) et pour compléter les missions complémentaires nécessaires à la réalisation du projet (43 080 € HT).